

Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 09 FEVRIER à 20h15

Etaient présents : Mesdames Yolande Boichut, Sarah Vionnet et Messieurs Claude Cabaud, Patrick Deleule, Claude Faivre, Benoît Martin, Louis Vallet.

Etaient absentes excusées : Mesdames Marielle Castella, Anne-Sophie Maire, Colette Petetin.

Etait absent : Monsieur David Bardey

Quorum : 4

Secrétaire de séance : Madame Yolande Boichut

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 12/01/2023
- 2- Présentation et vote des comptes administratifs 2022
- 3- Approbation des comptes de gestion 2022
- 4- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie du lotissement
- 5- Délibération d'engagement avec le Syndicat Forestier
- 6- Tarification des concessions dans le cimetière
- 7- Règlement d'utilisation de la salle de convivialité
- 8- Questions diverses

Validation du procès-verbal du 12.01.2023

Le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

Présentation et vote des comptes administratifs 2022

Madame le Maire revient sur les comptes administratifs présentés lors du précédent conseil municipal et précise quelques points évoqués précédemment.

En l'absence de Madame Vionnet Sarah, les comptes administratifs sont votés à l'unanimité des présents par 6 voix pour.

Approbation des comptes de gestion 2022

Le Conseil Municipal prend acte des comptes de gestion 2022 dressés par le comptable public et les approuve. Ils sont concordants aux comptes administratifs.

Travaux de voirie lotissement

A l'issue de l'appel d'offres lancé dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie du lotissement, deux offres ont été réceptionnées puis analysées par notre assistant à maîtrise d'ouvrage (Société PG Conseils) et présenté en commission de travaux.

L'offre la mieux disante a été attribuée à la société SAS Bonnefoy-Mouroit pour un coût HT de 158 498.50 euros.

Une subvention (DETR) d'un montant de 47 550 € est attendue sur ce dossier.

Une réunion publique sera organisée avec les habitants du lotissement et l'entreprise de travaux afin de présenter le projet et recueillir les doléances des riverains.

intéressées de bien vouloir se présenter au secrétariat de mairie avant le 01/07/2023 pour pouvoir en bénéficier.

- **Nettoyage des réservoirs d'eau** : Les deux anciens réservoirs d'eau (2 x 400 m3) ont été nettoyés en début d'année. Nous souhaitons remercier ici toute les personnes qui ont participé à ces travaux d'entretien.
- Un fait de vandalisme nous a été signalé la semaine dernière par un habitant du village. Nous vous invitons à la prudence et à fermer vos portes (de granges notamment) à clé.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : 16 mars 2023

La séance est levée à 22h55.

La secrétaire
Yolande Boichut



Le Maire
Sarah Vionnet



Liste des délibérations :

- 2023/02 : Approbation du compte de gestion 2022 – service bois –
- 2023/03 : Approbation du compte de gestion 2022 – service réseau chaleur –
- 2023/04 : Approbation du compte de gestion 2022 – service lotissement –
- 2023/05 : Approbation du compte de gestion 2022 service eau –
- 2023/06 : Approbation du compte de gestion 2022 – budget communal –
- 2023/07 : Vote du compte administratif 2022 – service bois –
- 2023/08 : Vote du compte administratif 2022 – service réseau chaleur –
- 2023/09 : Vote du compte administratif 2022 – service lotissement –
- 2023/10 : Vote du compte administratif 2022 – service eau –
- 2023/11 : Vote du compte administratif 2022 – budget communal -
- 2023/12 : Affectation des résultats 2022 – service bois -
- 2023/13 : Affectation des résultats 2022 – service réseau chaleur -
- 2023/14 : Affectation des résultats 2022 – service lotissement -
- 2023/15 : Affectation des résultats 2022 – service eau -
- 2023/16 : Affectation des résultats 2022 – budget communal –
- 2023/17 : Entreprise retenue – aménagement lotissement « les Chausselles
- 2023/18 : Convention de travaux avec le syndicat forestier de Bolandoz et de Myon
- 2023/19 : Tarification concession cimetière
- 2023/20 : Validation du règlement de la salle de convivialité. Location salle annexe.